

IAAT Poitou-Charentes

Siège social : 15 rue de l'Ancienne Comédie – 86000 – POITIERS
Bureaux : 40 avenue du recteur Pineau - BP 375 - 86009 – POITIERS -cedex

CONSEIL D'ADMINISTRATION**Séance du 5 janvier 2009****Délibération n° 09/011 relative au groupement de commandes avec la Région portant sur les tickets restaurant et les chèques emplois services universels**

Le Conseil d'administration de l'IAAT Poitou-Charentes,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations 08CR042 du Conseil Régional du 20 octobre 2008 relative à la création de la régie à autonomie financière avec personnalité morale et 08CR056 du Conseil Régional du 15 décembre 2008 relative aux dispositions d'administration générale,

VU les statuts de l'IAAT Poitou-Charentes et notamment les articles 5.5, 6 et 7,

Sur proposition du Président de l'IAAT Poitou-Charentes,

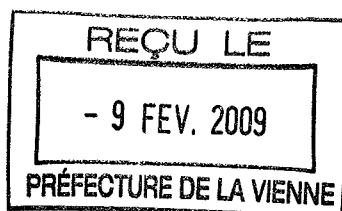
Après en avoir délibéré et voté,

DÉCIDE d'adopter les dispositions suivantes :

I - Le Président de l'IAAT Poitou-Charentes est autorisé à solliciter la Région afin que la régie soit associée à la renégociation des marchés publics correspondants à la mise en œuvre des dispositifs qui permettront à ses agents de bénéficier des tickets restaurant et des chèques emplois services universels (CESU).

II - Le Président de l'IAAT Poitou-Charentes est autorisé à signer une convention de groupement de commandes avec la Présidente du Conseil Régional.

Le Président de l'IAAT Poitou-Charentes



Jean François MACAIRE